



BRICORAMA

**Action en justice à l'encontre
des administrateurs
de Bricorama**

Faisant suite aux informations parues dans la presse, la société Bricorama indique qu'un actionnaire a engagé devant le Tribunal de commerce de Créteil une action dirigée à l'encontre des membres du conseil d'administration tendant à obtenir leur condamnation au paiement au profit de la société d'une indemnité de 96.295.719 euros.

Cette somme représente, selon cet actionnaire, l'insuffisance du prix de la cession des titres de la société Nouvergies par Bricorama à la société La Maison du Treizième contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier.

Les membres du conseil d'administration mis en cause ont fait savoir qu'ils contestaient cette demande judiciaire.

BRICORAMA

21, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 94 120 Fontenay-sous-Bois

Contact : Christian ROUBAUD - 01 45 14 72 09

ISIN : FR000 0054421

www.bricorama.fr